

Les STAGES proposés par **SUD OISE ESCALADE**

Ils ont pour vocation la découverte du milieu naturel sur des voies de plusieurs longueurs, mais aussi de pratiques différentes (terrain d'aventure, relais Rappels). Ces stages s'inscrivent dans le cadre d'une vie de groupe conviviale, ils ne sont pas un simple rassemblement de grimpeurs.

L'organisation d'un stage ayant le label S.O.E. c'est-à-dire l'accord du comité directeur du club peut recevoir une aide logistique : réservation de gîte (arrhes), prêt de matériel, voire subvention quand l'aide d'un guide s'avère nécessaire (Dès que des mineurs non accompagnés participent au stage).

Conditions de mise en place des stages

(Comités Directeurs du 19/1/01 & 14/11/03)

- ☞ Toute organisation de stage sous la responsabilité du SOE, doit faire l'objet d'une déclaration (document type) présentée un mois avant au bureau Directeur.
Où sont notamment consignés les noms et coordonnées des participants (exclusivement licenciés au SOE) les conditions générales du stage (lieu, type de pratique envisagée, encadrement technique et organisateur).
- ☞ **Le rôle du club se limite à la coordination de recherche de site et de gîte. Déplacements et repas sont sous la responsabilité des participants.**
- ☞ L'effectif maximum raisonnable d'un stage est de 20/22 participants : ce nombre est conditionné par les possibilités d'hébergement, mais aussi l'inertie de l'organisation quand le groupe est trop important.
- ☞ Ce stage doit se faire sous la responsabilité d'un membre du club approuvé par le CD et encadré techniquement par des personnes compétentes (initiateurs, B.E, Guide) **ou reconnues** comme telles par le Bureau Directeur.
Un GUIDE, sera sollicité pour **l'encadrement des jeunes** (prise en charge financière SOE)
Les adultes sont responsables de leur activité
- ☞ Le nombre d'adultes devrait être proportionnel au nombre de jeunes (50%). La présence des parents est souhaitable pour les plus jeunes.
- ☞ **Autonomie de pratique en falaise obligatoire** (des formations internes seront proposées).

! Les difficultés de réservation de gîte pour des groupes importants nécessitent une inscription rapide. Les désistements multiples de ces dernières années ont créé une perte de crédibilité vis-à-vis des hôtes. C'est pourquoi Le club se réserve la possibilité de réclamer le remboursement des arrhes versées pour les réservations.

Luc ZEYEN
Président SOE